

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL
SÉANCE DU 22 MARS 2023**

Le 22 mars 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Manneville, s'est réuni sous la Présidence de M. Nicolas AMICE
Présents : Mme Françoise AIRAULT, Mme Stéphanie AMICE, M. Pascal BARREAU, M. Fitzgérald BEURIOT, Mme Marie BOISSIN, Mme Suzette DESMOULINS, Mme Sylvie DEVARENNE, M. Alexandre JUNG Mme Ludivine LARSON, Mme Caroline NAYRAT, M. Jean-Marie PHILPPART, M. Sofiane ZOUAOU.

Absent(e)s non excusé(e)s: M. Cédric BOQUET, Mme Aurélie BERNARD

Secrétaire de séance: M. Pascal BARREAU

**DÉLIBÉRATION N ° 1/3/2023
APPROBATION DU PV DU 27 JANVIER 2023**

Le procès-verbal du 27 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N ° 2/3/2023
DEMANDE DE SUBVENTION DETR
CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montage financier pour la mise en place d'une cantine scolaire afin d'offrir une alimentation préparée sur place par un cuisinier.

PLAN DE FINANCEMENT

Travaux HT :	37 416.10 €
DETR 25%	9 354.02 €
Département 30%	11 224.83 €
Métropole 25%	9 354.02 €
 Autofinancement	 7 483.23 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette demande.

DÉLIBÉRATION N ° 3/3/2023
DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT
CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montage financier pour la mise en place d'une cantine scolaire afin d'offrir une alimentation préparée sur place par un cuisinier.

PLAN DE FINANCEMENT

Travaux HT :	37 416.10 €
DETR 25%	9 354.02 €
Département 30%	11 224.83 €
Métropole 25%	9 354.02 €
Autofinancement	7 483.23 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette demande.

DÉLIBÉRATION N ° 4/3/2023
DEMANDE DE SUBVENTION FACIL ET FAA
CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montage financier pour la mise en place d'une cantine scolaire afin d'offrir une alimentation préparée sur place par un cuisinier.

PLAN DE FINANCEMENT

Travaux HT :	37 416.10 €
DETR 25%	9 354.02 €
Département 30%	11 224.83 €
Métropole 25%	9 354.02 €
Autofinancement	7 483.23 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette demande.

DÉLIBÉRATION N ° 5/3/2023
PARTICIPATION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Depuis plusieurs mois, notre Pays connaît une augmentation importante des coûts des énergies notamment ceux liés à l'électricité.

Actuellement, deux Food Truck occupent chaque semaine le domaine public.

Monsieur le Maire a rencontré les propriétaires de Normandy Truck 76 et de Tour 2 Pizz.

Une participation annuelle forfaitaire de 120 euros (qui pourra être revalorisée chaque année en fonction du contexte général) a été retenue.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'appliquer aux commerces ambulants un droit de place sur le domaine public égal à 120 euros annuel, payable en une fois avant le 1^{er} avril de l'année N.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION N °6/3/2023 AUTORISATION POUR SIGNER LES CONVENTIONS 2022-2023 RELATIVES À L'ACTION MENÉE PAR L'ASSOCIATION « LE QUOTIDIEN »</p>

Monsieur le Maire explique que suite aux dossiers suivis par l'Association "Le Quotidien", il convient de signer une convention qui a pour objet de définir les modalités de gestion des dossiers de demandes d'accès à l'épicerie sociale "Le Quotidien" instruits par le Centre Médico-Social (CMS) de Canteleu intervenant sur la Commune de Saint-Pierre-de-Manneville. Pour rappeler l'épicerie Sociale "Le Quotidien", située à Canteleu, offre aux habitants de Saint Pierre de Manneville la possibilité de bénéficier d'une aide alimentaire.

Le CCAS de Canteleu s'engage à gérer les dossiers de demandes d'accès à l'épicerie sociale de la commune de Saint Pierre de Manneville, transmis du CMS de Canteleu.

Le CCAS de Canteleu s'engage à fournir à la Commune de Saint Pierre de Manneville, les éléments suivants :

- Les statistiques,
- Les éléments de facturation.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention pour les années 2022 (rattrapage) et 2023 et s'engage à régler les frais de gestion qui sont fixés à 20 € par dossier traité et une participation de la commune fixée à 1.60€ par habitant pour les années 2022 et 2023.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette demande.

Séance levée à 21h15.

Nicolas AMICE Maire	Françoise AIRAULT	Stéphanie AMICE
Pascal BARREAU	Aurélie BERNARD Absente non excusée	Fitzgerald BEURIOT
Marie BOISSIN	Cédric BOQUET Absent non excusé	Suzette DESMOULINS
Sylvie DEVARENNE	Alexandre JUNG	Ludivine LARSON
Caroline NAYRAT	Jean-Marie PHILPPART	Sofiane ZOUAOU